

Organisation des épreuves cantonales par canton (année scolaire 2022-2023) Tessin

Année	Disciplines évaluées	Visée de l'épreuve, <i>appellation</i> et conception	Objectifs de l'épreuve	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
10 ^e	Allemand (oral)	<p>Épreuve à visée diagnostique. Les <i>épreuves cantonales</i> [prove cantonali] sont réalisées par des expert.es. Sur la base d'un plan pluriannuel, les épreuves peuvent concerner plusieurs disciplines dans une optique interdisciplinaire.</p>	<p>Ces épreuves visent plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'atteinte des compétences prévues aux différents moments de la scolarité obligatoire ; - fournir des indications utiles au pilotage des activités d'enseignement et d'apprentissage au niveau cantonal ; - assurer un niveau général de qualité et une cohérence entre les différents établissements. 	<p>Toutes et tous les élèves dans les mêmes conditions.</p>	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> : Aucune information.</p>
11 ^e	Mathématiques				<p><i>Aux enseignant.es</i> : Rapport à disposition.</p> <p><i>Aux établissements</i> : Rapport à disposition.</p>

RL : représentantes légales et représentants légaux